UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION AU TON LUDIQUE POUR DONNER ENVIE D'AGIR

Le PLPD s'est donné une maxime qui lui sert de signature : « **C'EST PAS SI BÊTE DE RÉDUIRE NOS DÉCHETS** ».

Cette communication met en scène des animaux ambassadeurs, le goéland, la coquille Saint-Jacques, la baleine, le crabe, etc. qui ont en commun d'être des animaux marins : un petit clin d'œil à notre situation littorale.

CHAQUE ANIMAL EST ASSOCIÉ À UN GESTE PERMETTANT DE RÉDUIRE LES DÉCHETS.

Par exemple :

- la baleine préfère boire l'eau du robinet, ce qui permet d'économiser 12 kilos de bouteilles plastiques par an et par habitant ;
- le crabe aux pinces habiles répare les objets en panne ou cassés au lieu de les jeter.

Sur différents supports (affiches, tracts, dépliants « mode d'emploi »), ces bêtes amusantes sont les pense-bêtes de gestes que nous devons progressivement intégrer.

Les mots de la campagne sont simples et précis. L'objectif est d'accompagner, d'expliquer comment faire, de montrer que ces gestes sont possibles, utiles et même sources d'économies.

10 GESTES SIMPLES POUR ALLÉGER NOS POUBELLES
www.pas-si-bete.fr
C'EST PAS SI BÊTE DE RÉDUIRE NOS DÉCHETS!
Communauté d'Agglomération de La Rochelle

www.goodby.fr - Illustrations - Guillaume Bracquemond

C'EST PAS SI BÊTE DE RÉDUIRE NOS DÉCHETS!
LE PROGRAMME
10 GESTES SIMPLES
AGENDA
PRATIQUE
CONTACT
ILS VONT NOUS AIDER À RÉDUIRE NOS DÉCHETS
Ça y est ! Les bêtes entrent en campagne...
Et encore...
Plan du site | Mentions légales
Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Autre élément fort de la communication autour du PLPD, un site dédié à l'animation du programme est en ligne : **www.pas-si-bete.fr**

Espace d'informations et d'échanges, ce site est conçu comme une véritable boîte à outils pour passer à l'action...

C'EST PAS SI BÊTE DE RÉDUIRE NOS DÉCHETS!

PEFC 10-31-1240 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

N° Vert 0 800 535 844
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
Du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h15 à 16h45

Service Gestion des Déchets
rue Anita Conti
17180 PÉRIGNY

www.pas-si-bete.fr
E-mail : pas-si-bete@agglo-larochelle.fr

ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Communauté d'Agglomération de La Rochelle

C'EST PAS SI BÊTE DE RÉDUIRE NOS DÉCHETS!

L'Agglomération de La Rochelle fait campagne pour la réduction des déchets

TOUT UN PROGRAMME !

EN NOVEMBRE 2013, L'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE ET L'ADEME SE SONT ENGAGÉES ENSEMBLE DANS UN PROGRAMME DE RÉDUCTION DES DÉCHETS.

SON OBJECTIF : **DIMINUER D'AU MOINS 7% (27 KG) EN 5 ANS** LA PRODUCTION PAR HABITANT D'ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES (OMA).

LE CONTEXTE

L'Agglomération de La Rochelle est l'autorité compétente pour l'organisation de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés sur les 28 communes de son territoire, qui compte 162 780 habitants.

20 ANS DE COLLECTE SÉLECTIVE...

Dès 1999, notre collectivité généralisait la collecte sélective en porte à porte, figurant parmi les toutes premières en France à offrir ce service. Depuis, et conformément à sa tradition de développement durable, l'Agglomération encourage chaque année davantage le recyclage et la valorisation des déchets.

PAR EXEMPLE :

- Des conteneurs spécifiques pour le verre, le papier-carton et le textile sont à disposition des habitants, de même qu'un réseau de 11 déchèteries et 2 plateformes accueillant les déchets verts.
- **En 2011**, l'Agglomération a inauguré Altriane, un centre de tri nouvelle génération aux techniques performantes ainsi qu'un véritable outil pédagogique sur la question du tri et de la limitation des déchets.
- **En 2012**, les consignes de tri ont été élargies aux emballages plastiques rigides.
- **En 2013**, à La Rochelle, dans les quartiers de Port-Neuf et Mireuil, le réseau de chauffage urbain relié à l'Unité de valorisation énergétique d'ordures ménagères a été doublé, portant de 3 500 à 5 500 le nombre de foyers bénéficiaires...

L'ENGAGEMENT

- Au-delà de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés, le rôle de la collectivité est également de contribuer à ce qu'on appelle la « prévention des déchets », c'est-à-dire à la réduction de la quantité de déchets produits et collectés ainsi qu'à la diminution de leur nocivité.
- L'Agglomération reprend ainsi à son compte la célèbre maxime « le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ». Elle accompagne la prise de conscience collective sur cette question des déchets et invite ses habitants, les collectivités, les administrations, les scolaires et les entreprises à adopter de nouveaux comportements et habitudes de consommation qui permettent leur diminution.

C'est le sens du **Programme Local de Prévention des Déchets.**
Un programme qui prend la forme d'un contrat passé avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (Ademe) qui le soutient financièrement.

En échange, l'Agglomération met tout en œuvre pour atteindre un objectif de réduction de 7% des OMA produites sur son territoire d'ici 2018 ; soit 27 kg en moins par habitant.

« LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS »

OBJECTIF

D'ICI **2018**

l'équivalent de **27 KG** EN MOINS PAR HABITANT

-7% D'ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES

www.pas-si-bete.fr

Communauté d'Agglomération de La Rochelle

1 RÉDUIRE LES ORDURES MÉNAGÈRES EST UNE NÉCESSITÉ

En 40 ans, la production de déchets par habitant a doublé en France.

Cette progression tient, pour partie, à la croissance démographique mais surtout à nos modes de vie et de consommation : depuis les lingettes jetables jusqu'aux aliments industriels conditionnés en portions individuelles, en passant par l'accroissement des achats d'appareils électroménagers, hi-fi et informatiques dont la durée de vie diminue constamment.

LES RAISONS D'INVERSER CETTE TENDANCE SONT MULTIPLES :

→ ENVIRONNEMENTALES

Les emballages plastiques, les produits jetables sont majoritairement issus du pétrole et nombre d'objets mobilisent pour leur fabrication des ressources non renouvelables.

Agir pour la réduction des déchets rejoint les principes de développement durable portés par l'Agglomération, puisque cela permet de :

- préserver les ressources en matières premières ;
- limiter les émissions de gaz à effet de serre liées au transport et au traitement des déchets.

→ ÉCONOMIQUES

Réduire la quantité d'OMA (Ordures Ménagères et Assimilées) revient à :

- limiter le recours à l'incinération et réduire l'enfouissement des déchets ;
- mieux maîtriser globalement les coûts de la collecte et du traitement.

Pour le particulier, l'adoption de nouveaux comportements de consommation équivaut à faire des économies. Sur la seule question du gaspillage alimentaire, l'Ademe évalue l'application des gestes de lutte contre ce gaspillage à une économie potentielle de 400 € par an et par foyer.

→ RÉGLEMENTAIRES

La loi du 3 août 2009 dite « Grenelle de l'environnement » fixe le cadre de l'objectif de réduction des déchets :

- les collectivités territoriales en charge de la gestion des déchets doivent définir un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures à mettre en place pour les atteindre ;
- l'objectif fixé par la loi est de 7% de réduction des OMA par habitant en 5 ans, à compter de l'adoption du Programme Local de Prévention des Déchets.

2 LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

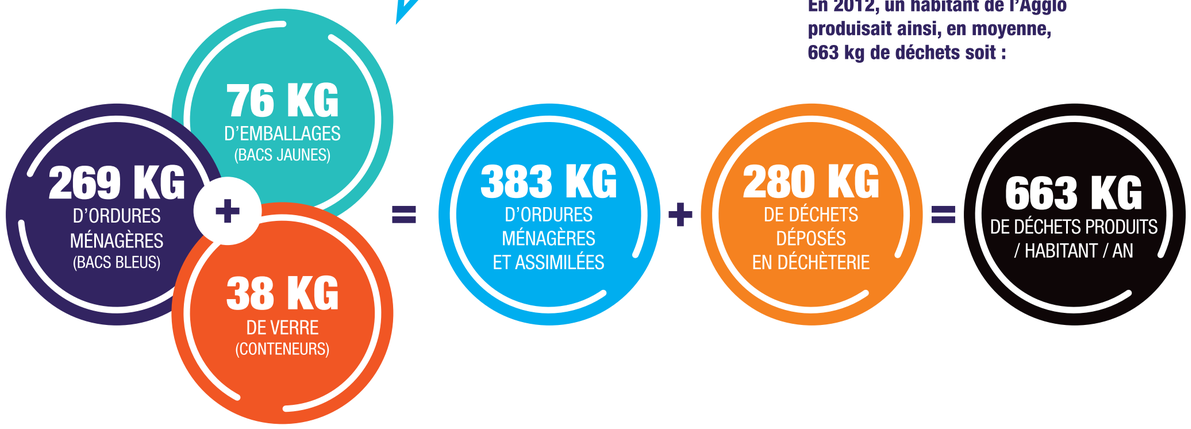

ACTE 1 / LE DIAGNOSTIC

Avant de dessiner son programme d'actions, l'Agglomération a d'abord examiné la situation du territoire en matière de déchets.

En 2012, un habitant de l'Agglo produisait ainsi, en moyenne, 663 kg de déchets soit :

ACTE 2 / L'ÉLABORATION DU PROGRAMME

Un objectif de réduction de 7% en 5 ans équivaut à 27 kg de déchets produits en moins par habitant d'ici 2018.
Pour l'atteindre, l'Agglomération a fourni, un travail d'identification des flux sur lesquels il était à la fois possible et le plus intéressant d'agir en priorité : les déchets alimentaires ; les produits alimentaires non-déballées ; les biens d'équipement ; les imprimés non sollicités (prospectus) ; les textiles ; les végétaux.
Une démarche de concertation a ensuite été menée avec les acteurs locaux pour construire le programme d'actions du territoire.

ACTE 3 / L'ADOPTION ET LE SUIVI DU PROGRAMME

Le PLPD de l'Agglomération de La Rochelle a été validé en novembre 2013 autour de cinq priorités déclinées en 14 actions concrètes. Son entrée en application est effective en 2014. L'objectif de réduction est à atteindre d'ici 2018.
Afin de poursuivre la dynamique locale initiée avec le comité de concertation, un comité partenarial se réunira au moins une fois par an. Composé de représentants des administrations, entreprises et associations, il fera le point sur les actions mises en œuvre, partagera les expériences de chacun et se mobilisera collectivement dans cet effort de réduction des déchets.

3 LA RÉDUCTION EN ACTIONS

1 Favoriser la pratique du compostage et du paillage

2 Favoriser le réemploi et prolonger la durée de vie des objets

3 Agir contre le gaspillage alimentaire

4 Favoriser l'éco-consommation et limiter la production de déchets d'emballages

5 Informer, sensibiliser les habitants, les entreprises et les administrations à la problématique de réduction des déchets

5 PRIORITÉS
Le programme de réduction des déchets de l'Agglomération de La Rochelle définit 5 priorités déclinées en 14 actions concrètes

14 ACTIONS seront progressivement mises en place sur la durée du programme 2014-2018.
Sans détailler ici leur mise en œuvre, en voici la liste :

1 > Développer le compostage individuel	**8** > Expérimenter une ressourcerie / recyclerie
2 > Développer le compostage partagé (en pied d'immeuble)	**9** > Promouvoir l'utilisation de l'autocollant « stop pub »
3 > Développer le compostage autonome en établissements	**10** > Agir contre le gaspillage alimentaire
4 > Favoriser le broyage des déchets verts	**11** > Encourager l'éco-consommation
5 > Valoriser les textiles	**12** > Sensibiliser les entreprises
6 > Publier un annuaire du réemploi	**13** > Sensibiliser les collectivités (qui doivent montrer l'exemple)
7 > Mettre en œuvre des « zones de gratuité »	**14** > Piloter et faire vivre le programme

LIMITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS.

- Atteindre les objectifs du programme suppose, avant tout, l'adhésion de tous les acteurs à l'enjeu de réduction : habitants, collectivités, administrations, entreprises, associations, établissements scolaires, etc.
- Il s'agit d'impulser une nouvelle dynamique et d'encourager progressivement l'adoption de nouveaux comportements. La sensibilisation, le conseil et l'accompagnement des porteurs de projets et la mise en réseau des acteurs du territoire sont donc essentiels.